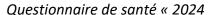


## SOCIETE DE TOURISME ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN ASSOCIATION DU CLUB VOSGIEN

S.T.I.G





## INFORMATION RELATIVE AU CERTIFICAT DE NON-CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE DE LA RANDONNEE (ET /OU) MARCHE NORDIQUE.

À compléter le « Questionnaire de santé 2024 » et à envoyer avec la fiche d'adhésion 2024

## Dominique REUTHER 5 rue du four banal 67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN

Mail: cv.stig.adhesion@gmail.com

- Règles applicables (loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016) pour toute pratique en club ou individuelle dans le cadre de la Randonnée à compter du 1er septembre 2017 quels que soient votre âge et la ou les disciplines pratiquées :
- Première prise d'adhésion : Pour toute première prise d'adhésion, un certificat médical d'absence de contre-indication à l'activité sportive pratiquée, daté de moins d'un an au jour de la prise d'adhésion, doit être fourni par le pratiquant. Sa durée de validité est maintenant de 3 saisons sportives consécutives, sous certaines conditions.
- Renouvellement d'adhésion : Durant la nouvelle période de validité de 3 saisons sportives du certificat médical, lors de chaque renouvellement d'adhésion, le participant doit répondre à un questionnaire de santé.
  - 1) S'il atteste répondre « NON » à toutes les questions, il est dispensé de présentation d'un certificat médical.
  - 2) S'il répond « OUI » à au moins une des questions, ou s'il refuse d'y répondre, il doit présenter à son club un certificat médical datant de moins d'un an au jour de la prise d'adhésion.

Veuillez recevoir mes salutations distinguées.

Président. CV.STIG

SCHLAGETER Didier